

**DECLARATION SNASUB-FSU
CAPA ADJAENES 02 DECEMBRE 2011**

Le SNASUB a été le destinataire, ainsi que d'autres syndicats, de courriers indiquant le vif mécontentement d'un nombre significatifs d'adjoints administratifs lorsqu'ils ont eu connaissance des tableaux d'avancement à l'issue de la CAPA du 30 mai 2011.

Ils contestent le barème actuel qui classe le personnel selon des critères qui apparaissent non pertinents et qui pénalisent les plus anciens.

Le SNASUB-FSU, qui s'était opposé en 2006 à ces barèmes, approuve ces contestations. Il estime que les choix faits à l'époque ne sont pas justes et introduisent une conception de la promotion qui s'appuie sur le « mérite » dont les critères apportent la discorde entre agents.

Nous appelons les représentants du personnel et les autorités académiques à établir des barèmes pour le tableau d'avancement fondés sur l'ancienneté, seul critère objectif qui ne suscitera pas de polémiques parmi les personnels. L'ancienneté assure la paix dans les bureaux, les critères subjectifs y jettent le trouble.